



Comité **Région SUD** Provence Alpes Côte d'Azur

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

Alpes de Haute Provence - Hautes Alpes - Alpes Maritimes - Bouches du Rhône - Var - Vaucluse

SIRET : 782 812 994 000 21

☑ **Siège social** : Vélodrome des Olives, 184 Avenue des Poilus – 13013 MARSEILLE - Tel 04.91.12.23.10 ffcregionsud@gmail.com

☐ **Antenne** : Vélodrome de Costebelle, 83400 HYERES Tel 04.94.38.50.55

PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUILLET 2020

Début de la réunion : 18 h 30 (avec les mesures sanitaires – masques et distanciation)

M. LAZARINI, ouvre la séance et remercie le Président du Club de St Antoine, pour son accueil. Il annonce également que le prochain CA devrait se dérouler en Octobre pour préparer l'Assemblée Générale Elective du comité régional.

Une explication relative à la COVID-19, est donnée, par rapport au personnel qui est au chômage partiel, à l'exception de Mme JUILLET.

Un courrier sera adressé à tous les clubs pour les informer que tout le courrier et courriel devront être adressés au le Siège et cela jusqu'à nouvel ordre. A savoir :

- pour le courrier « comité régional PROVENCE ALPES COTE D'AZUR F.F.C, 184 Avenue des POILUS, 13013 MARSEILLE

- pour le courriel, ffcregionsud@gmail.com.

Des entrées périodiques sont prévues pour Mme J. ALFOSEA et Mr BERGEAT, avec des tâches précises à effectuer. En ce qui concerne Mme N.BRUSQUET du fait que son activité était axée sur la délivrance des licences et que la dématérialisation imposée et mise en place par la F.F.C va orienter les clubs à rentrer dans cette logique, son retour ne peut pas se réaliser dans l'immédiat. Nous lui avons demandé de développer d'autres secteurs d'activités et de nous en faire proposition.

Sont évoqués les problèmes des Etats de résultats de la Cadière qui ne sont toujours pas parvenus au Comité. Jérôme MADEDDU Président du CD83 s'engage à régulariser la situation.

Les calendriers révisés, de toutes les disciplines, sont sur le site et ont été envoyés à tous les clubs. Le constat est simple, les clubs organisateurs ont pratiquement tous joué le jeu.

Piste de BMX de Bollène a été validée par M. DUPLOYE en présence de notre Président C.LAZARINI La copie de cet acte a été envoyée au Président de BOLLENE, au fils de M. CORDOBA, ainsi qu'à la municipalité de BOLLENE.

BMX : Nous attendons les dates du Challenge d'Automne, afin de compléter le calendrier Régional. Le BMX Sarrians organisera deux manches de La Coupe d'Europe 2020.

VTT : Beaucoup d'épreuves reportées en 2021, conditionnées par l'attente de décisions de l'UCI

ROUTE : Le Président C. LAZARINI a relancé chaque club pour construire le calendrier révisé, épreuves Nationales comprises.

PISTE : Même intervenant et même procédure.

Pour le Cyclocross Mrs R.BECK et C.GAUDEFROY sont chargés de construire le pré calendrier 2021.





Comité **Région SUD** Provence Alpes Côte d'Azur

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

Alpes de Haute Provence - Hautes Alpes - Alpes Maritimes - Bouches du Rhône - Var - Vaucluse

SIRET : 782 812 994 000 21

ENTRETIENS INDIVIDUELS :

Les employés du Comité Régional n'ont jamais eu d'entretien individuel. Du fait du COVID 19, ceux-ci ont été reportés au 18/06, initialement prévu le 26/03. On notera que le personnel bénéficiera officiellement à compter de cette année de 3 jours de congés supplémentaires qui seront décomptés pour NOEL, PENTECOTE et l'ASCENSION. Les contrats de travail actuels seront réactualisés au titre du Comité Région SUD FFC.

Durant la période de vacances imposée du 1^{er} juillet au 31 août, la présence d'une personne est obligatoire. Celle-ci doit être capable de répondre administrativement à toutes les questions posées, de mettre à jour le Site du Comité. (Augmentation des compétences de chacun, compte tenu des salaires actuels)

Il a été constaté au niveau de l'Antenne un dépôt de chèques hors délais. Un courrier a été adressé à Mme J. ALFOSEA pour élucider cet état de fait et lui signifier que cela ne doit plus se reproduire. (problème encaissement des chèques).

Il est rappelé également que lorsque les clubs déposent une licence, celle-ci ne doit pas être mise au panier le lendemain sous prétexte que l'épreuve s'est bien déroulée (cas des chauffeurs...)

Depuis le 15 Mars, et ce jusqu'au mois de Septembre ou plus, les 3 salariés sont en chômage partiel avec des jours précis de rentrée.

La perte liée à cette pandémie en tenant compte des reports programmés est estimée à 150 000 €.

Les mesures suivantes sont en cours :

- Suppression de la Boite Postale de Marseille, et de la machine à affranchir (Finalisation Mme JUILLET)
- Suppression de la machine à affranchir de l'Antenne (finalisation Mme JUILLET)
- Blocage de tous les droits d'engagements à la FFC jusqu'à nouvel ordre pour permettre de payer tous les salaires, qui sont la première dépense du Comité. (Finalisation Mr BERGEAT.R)
- Négociation avec les différents fournisseurs, pour retarder les commandes avec étalement des factures.
- Négociation avec Konica et les banques, pour essayer « d'annuler » le contrat actuel qui court jusqu'en 2022.
- Le Comité est obligé de faire l'avance pour les salaires.

Les charges sociales restent à régler, avec possibilité de négocier un échéancier (étalement des charges jusqu'en Décembre)

La 1^{ère} contrepartie payée par l'état a eu lieu en Avril, donc il faut compter un mois de battement.

Tour de l'Avenir :

Certains clubs route du Comité n'ont pas apprécié la gestion et la méthodologie mise en place de la présélection. Mr LAZARINI prend acte de cet état de fait. Mr BOURGOUIN était chargé de discuter avec les entraîneurs pour constituer la meilleure équipe REGION SUD.





Comité **Région SUD** Provence Alpes Côte d'Azur

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

Alpes de Haute Provence - Hautes Alpes - Alpes Maritimes - Bouches du Rhône - Var - Vaucluse

SIRET : 782 812 994 000 21

AG Elective du 12/12/2020 – Deux candidatures :

- La Cadière
- Site de Aix

AG Des Départements :

- 04 : Le Vendredi 04 Décembre, Salle des Fête de L'Escale
- 05 : ?
- 06 : ?
- 13 : Le Samedi 28 Novembre à Aubagne
- 83 : Le Samedi 5 Décembre, en Dracénie
- 84 : ?

La commission électorale, sera placée sous l'autorité de Mr BOUSQUET.L qui s'entourera de sages des départements.

M. LAZARINI pour répondre aux questions posées, indique qu'il envisage de se représenter aux élections 2021, et invite tous ceux qui le désirent à le contacter.

Rappel, en l'absence de CTR Le responsable de l'ETR est M. LAZARINI.

Lors du stage juniors route qui a eu lieu, le Mercredi 15/07, le comité n'a pas été prévenu, heureusement que Mr VENDELLI .M avait été contacté directement par l'entraîneur national pour travailler sur le sujet.

Le stage s'est bien déroulé, nous attendons le rapport de synthèse de l'entraîneur national

A ce jour aucune subvention n'a été versée.

A la question posée pourquoi, il y a une différence de salaire entre Mme JUILLET.B et ALFOSEA .J, Mr LAZARINI indique que les CA respectifs de PROVENCE et COTE D'AZUR avaient toutes latitudes pour fixer les salaires. Le constat est que ces salaires sont élevés, et que Mme ALFOSEA.J touche le plus haut salaire des 4 salariés actuels.

Il rappelle que les salaires et les charges sont la première dépense du Comité et l'objectif sera que tous les salariés puissent réaliser toutes les tâches actuelles et à venir.

A l'issue des entretiens individuels Mme Nathalie BRUSQUET a souhaité faire un bilan de compétences.

Afin de mettre en pratique l'ensemble des compétences des salariés une étude est en cours d'analyse pour Mme Joëlle ALFOSEA, (proposition de venir sur Marseille sur 80% de son temps, plus un jour de permanence sur le site d'Hyères.) Mr LAZARINI souhaite maintenir comme le souligne Mr PETIT Président du CD06 une permanence sur l'Antenne de TPM .

Mr LAZARINI souligne qu'au niveau du vélodrome TPM , la gestion des salles et l'accès hors horaires habituels reste problématique.

M. LAZARINI, signale que la responsable des salariés, est son assistante Mme. JUILLET.





Comité **Région SUD** Provence Alpes Côte d'Azur

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Alpes de Haute Provence - Hautes Alpes - Alpes Maritimes - Bouches du Rhône - Var - Vaucluse

SIRET : 782 812 994 000 21

Changement de logiciel comptable à venir. (Gain de temps qui permettra ainsi à Mr BERGEAT d'abonder sur d'autres tâches)

Mme CANU MA nous informe des annonces au niveau du CF, « ASO, ne donnera plus de subvention, si les Comités ne participent pas aux Championnats de France 2020.

M. PETIT, demande une réorganisation de la gestion du pré calendrier VTT. Les clubs de VTT du CD06 voudraient un calendrier avec une cohésion avec moins de dates en concurrence (groupe de travail)
Mme GAMBA attend de sa part des propositions de dates afin d'organiser cette réunion d'échange.

Sur toutes les épreuves, le responsable COVID-19 est par principe le Président du club organisateur, sauf avis contraire de celui-ci.

Georges GARCIA :

Ne comprend pas, le fait de reporter une course et de la mettre sur un weekend ou il y a une autre épreuve (donc concurrence)

AG NATIONALE : nous attendons des précisions à ce sujet

BMX : Mrs MARTINEZ et BROCARD sont invités à fournir au Comité un prévisionnel corrigé en terme d'actions et de demandes de concours financiers.

Licences :

La part régionale de 11 € par licence, pour les Comités Régionaux, doit impérativement rester la même au titre de 2021.

Tour Région Sud :

Pour les épreuves du 22 et 23 Aout 2020 – Car Podium du Conseil REGIONAL

Pour les épreuves du 05 et 06 Septembre 2020 – Pas de Car Podium

Cédric GARAIX :

Harmonisation de la tarification des arbitres – Proposition

Celle-ci sera est ajournée, elle sera revue lors de la prochaine mandature.

BMX et VTT, on ne change rien

CYCLISME TRADITIONNEL :

- ½ journée 40 €
- Au-delà de 3 épreuves 55 €
- Mise à disposition du papier et d'un ordinateur si non + 10 €

Rappel VTT : 50 € / jours + 0.30 € du Km





Comité **Région SUD** Provence Alpes Côte d'Azur

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

Alpes de Haute Provence - Hautes Alpes - Alpes Maritimes - Bouches du Rhône - Var - Vaucluse

SIRET : 782 812 994 000 21

Eric JUILLET :

Concernant, les déplacements, il est de plus en plus compliqué de se libérer. Poser des jours de congés pour déplacer les jeunes à l'autre bout de la France devient pénible et les difficultés se font ressentir. Dans certains comités, une vacation est donnée aux encadrants, pour ce genre de déplacements.

Participation des coureurs (clubs) sur tous les déplacements au titre des sélections.

Aucun remerciement de la part des clubs, qui n'ont rien réglé au Comité, pour les déplacements France Route et Piste 2019.

Une aide de nos partenaires a été la bienvenue.

Pour les changements d'action, de paramètre ou autre, sur les licences, il sera demandé une participation aux clubs, ou à l'individu de 5 €, (gestion administrative)

Approuvé à l'unanimité.

Mutations : Problème à régler avec PEGOMAS (BF3). Le CD06 et le CR sont complètement solidaires avec le club de PEGOMAS.

Perte de licences : voir tableau joint

Philippe BROCARD :

Le club de Blausasc, risque de perdre sa piste (remplacée par une piscine)

- Diffusion du calendrier (3^{ème} Édition)
- C'est le Comité Régional qui a en charge la diffusion de tous les documents vers les clubs de BMX

Cyclo-cross :

Il manque à ce jour 6 épreuves, pour le Calendrier 2020/2021

Photocopieur : Paiement jusqu'en 2022

Veillez prendre connaissance des différentes propositions :

-RISO

6 ans (33950 € par an) il compenserait avec un chèque de 45 000 €

-KONICA MINOLTA

A ce jour pas de proposition

-TBS (M. TAULMO)

Continuer à payer le bail jusqu'à son terme et ensuite basculer sur :

Coût d'un photocopieur 200 € mensuel – 2400 € annuel

Riso – Avis défavorable à l'unanimité – un courrier sera fait très rapidement pour information.

La décision sera d'aller jusqu'au bout du contrat, (2022), puis de demander à TBS une proposition.





Comité **Région SUD** Provence Alpes Côte d'Azur

FÉDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME

Alpes de Haute Provence - Hautes Alpes - Alpes Maritimes - Bouches du Rhône - Var - Vaucluse

SIRET : 782 812 994 000 21

Saison 2020 :

- Report de tous les Championnats
- Jusqu'en Décembre, nous sommes à peu près sûr de pouvoir payer les salaires.
- Annulation des épreuves du cyclisme. 150 000 € de perte.
- Si les épreuves routes on lieu, on pourra faire les déplacements et payer tout le reste.

Féminines : Déplacement au Championnat de France route élites:

- Mme Sandrine POLIZZI a proposé son concours pour mettre en place ce déplacement.
- L'équipement sera mis à disposition de Mme POLIZZI.
- Comme en 2019 un concours financier sera accordé pour permettre le déplacement de cette sélection.

Demander l'aide aux départements, pour la voiture et les accompagnateurs (CD06)

M. PETIT se propose de participer financièrement. Nous attendrons ses propositions.

Le responsable de la commission des Féminines est Marie Antoinette CANU.

Yohann SZYMCZAK :

Nous fait part d'un problème au sujet des mutations vers le club de La Pomme Marseille. Pour les coureurs qui voudraient intégrer le Lycée Nelson MANDELA, Obligation d'appartenir au VC LA POMME MARSEILLE. Cela le gêne car il voulait monter une équipe « Juniors ».

Le Vélo club La Pomme informe par un courrier qu'ils ont signé une convention...

La FFC, refuse que les cadets courent avec les Pass malgré notre insistance motivée. (Courriel adressé au SG M. Pouey Y.)

Fin de la réunion : 21 h 30

